

RECOMMANDATIONS DU GROUPE AD-HOC INTEROPERABILITE

A l'issue des travaux sur le volet information géographique du cadre commun d'interopérabilité, des recommandations de trois ordres sont formulées : celles de nature organisationnelle, celles définissant un programme de travail « interopérabilité géomatique » et celles sur les données elles-mêmes et les services.

Organisation du travail

1. Pour animer les travaux à poursuivre relatifs au volet géomatique du cadre commun d'interopérabilité et à sa maintenance, il est recommandé d'instituer une commission de l'interopérabilité en géomatique, placée sous la double tutelle du CNIG et de l'ATICA. Cette commission permettrait l'échange des informations sur les travaux en cours en matière d'interopérabilité en géomatique et assurerait le lien avec les travaux généraux sur l'interopérabilité en veillant à assurer une présence de la communauté géomatique dans les instances de l'ATICA sur CCI. Le mandat et la composition de cette commission seront précisés par la suite.
2. L'absence de représentation officielle de la France au sein de l'ISO/TC 211 et l'insuffisance de la présence des acteurs français dans OpenGIS Consortium est regrettable, non seulement en terme d'influence sur l'évolution des normes et des standards, mais aussi d'information des acteurs du domaine au niveau national. Cette absence est liée au manque de ressources que les principaux acteurs du secteur consentent à mettre sur le sujet. Il est donc recommandé que soit mis en place le financement d'un secrétariat permettant d'assurer l'animation des acteurs du secteur et de prendre en charge une partie des coûts des experts. Ce secrétariat pourrait être identique au secrétariat de la commission recommandée en 1. Il contribuerait à la mutualisation de la veille sur les normes IS et leur mise en œuvre effective dans les logiciels du marché français.

Programme de travail lié au cadre commun d'interopérabilité

3. Réaliser un document comparable au rapport de validation des standards qui accompagne le cadre général, travail qui pourrait être sous-traité à un prestataire. Prendre en particulier les normes / standards / spécifications sur les données d'observation de la terre.
4. Définir un profil de l'IS 19115 applicable en France. Ce profil prendra en compte les champs du « Dublin core » complétés de champs géographiques (niveau découverte) et les champs utilisés de la norme ENV en France en se basant sur une analyse des pratiques actuelles des services et établissements publics en matière de métadonnées et des profils nationaux existant dans d'autres pays (niveau catalogage) et des travaux européens, et faire développer (ou récupérer) des outils d'I/F communs indépendants des solutions constructeurs. Il est nécessaire auparavant de bien spécifier le cahier des charges du travail demandé.
5. Assurer la présence française dans le groupe GéoJPEG du W3C
6. Étudier les travaux de l'OGC en particulier ceux sur la topologie et le 3D ainsi que ceux liés aux services sur la donnée
7. Écrire un manuel commun d'utilisation et d'écriture de GEOTIFF, TIFF, JPEG (Profil français)
8. Réfléchir aux solutions d'échanges de données vecteur en tenant compte de l'existant EDIGéO et de l'émergence de GML.

travaux sur les données et les services

9. Clarifier ce qui est référentiel du reste, définir ce que sont les référentiels à moyenne et petite échelle, poursuivre les travaux sur l'interopérabilité entre référentiels

10. Faire évoluer CIRCE 2000 vers le développement d'interfaces avec les logiciels constructeurs.
11. Reprendre les travaux sur les nomenclatures et les thésaurus généraux et sectoriels.
12. Faire émerger des référentiels « communautés d'utilisateurs » en veillant à faire la différence avec les "BD" thématiques (informer le CNIG des travaux en la matière)
13. Recommander des conditions d'emploi des algorithmes de compression en fonction des types d'utilisations